

Le CNRS dans le nouveau paysage de la recherche Rapport annuel de la Cour des Comptes

Ce document est le résumé d'un chapitre rapport annuel de la Cour des Comptes. Il a été diffusé par InterInnov en date du 25 mars 2011.

Le CNRS et les universités : une alliance à construire

Une gouvernance réformée

Créé en 1939, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Il dispose en 2010 d'un budget de 3,1 Md€, financés à hauteur de 80 % par une subvention pour charges de service public, et compte 25 500 personnels statutaires dont 11 500 chercheurs, répartis dans 1074 unités de recherche. Depuis, un président directeur général du CNRS a été nommé le 20 janvier 2010, ainsi que deux directeurs généraux délégués, l'un à la science, l'autre aux ressources.

Un contrat d'objectifs à enrichir

La Cour avait, dans son rapport public de 2007, appelé à la conclusion rapide d'un contrat d'objectifs et de moyens. C'est seulement le 19 octobre 2009 que le nouveau contrat d'objectifs a été signé, mais il ne comporte que cinq phrases sur les moyens au service de ces objectifs, précisant que l'emploi serait maintenu dans toutes les catégories en 2010 et 2011. Une telle lacune est d'autant plus regrettable que le CNRS doit disposer, pour le financement des très grands équipements et pour ses contrats avec les universités, d'un horizon pluriannuel. Cependant, ce contrat d'objectifs permet tout de même de clarifier la position du Centre dans le système français de recherche, met en place une nouvelle organisation et comporte des indicateurs permettant de suivre sa réalisation. Les objectifs et repères figurant dans le contrat montrent que les ambitions du Centre en matière de gestion, de mobilité et de partenariat sont plus modestes.

Une nouvelle stratégie pour le CNRS

Depuis l'arrivée d'un nouveau président début 2010, le CNRS s'est donné pour objectif premier de fonder une nouvelle alliance avec les universités. Il exige un effort persévérant pour recueillir l'adhésion des personnels à ce nouveau partenariat, et une capacité à créer avec les universités des relations durables de confiance.

Moderniser le cadre comptable et budgétaire

Une modernisation comptable en voie d'achèvement

Les comptes du CNRS sont certifiés avec réserves depuis 2008. Les ajustements liés à la certification des comptes ont été importants en 2008 et 2009. Le compte de résultat a subi une charge nette de 190 M€, et l'actif net a baissé de 229 M€. Le processus de certification des comptes aura ainsi eu un impact significatif sur les résultats et la situation patrimoniale du CNRS.

Une modernisation budgétaire à concrétiser

En 2007, la Cour avait constaté que la plus grande lisibilité du budget du CNRS, qui s'expliquait notamment par la mise en place de la LOLF, ne s'était pas accompagnée d'une refonte de la procédure budgétaire. La nouvelle équipe dirigeante du CNRS s'est donné pour objectif de modifier cette procédure en 2011 et 2012. Cependant, la Cour avait relevé, en 2007, deux faiblesses structurelles qu'elle invitait le Centre à corriger au plus vite. Or, cela n'a pas été fait. Ces faiblesses concernent

- Le niveau des reports : en 2006, les crédits ouverts non consommés s'élevaient à 386 M€ et se concentraient sur les dotations allouées aux laboratoires ;
- L'écart entre les dotations notifiées aux laboratoires et les crédits de paiement effectivement disponibles.

Créer les conditions d'un partenariat effectif avec les universités

Les instruments de pilotage

En 2007, la Cour avait constaté qu'il existait, pour l'évaluation des unités de recherche du CNRS, un risque de redondance entre la mission confiée à l'AERES et celle exercée traditionnellement par le comité national du CNRS. Par conséquent, le CNRS et plus particulièrement son comité national, s'appuie désormais sur les évaluations effectuées par l'AERES.

Cependant, il n'existe pas à ce jour de système d'information partagé entre les partenaires des unités de recherche : personne ne dispose donc d'une vision globale de leurs dotations financières et les actes de gestion font l'objet de double saisies. Le CNRS en a donc fait une priorité dans le contrat pluriannuel.

Enfin répondre au mieux aux enjeux stratégiques de la montée en puissance des politiques de site, représenter le comité de direction et assurer une présence scientifique forte en régions, le CNRS a décidé, début 2010, d'instaurer, dans chaque délégation régionale, un binôme constitué d'un directeur d'institut et du délégué régional.

La mobilité et la gestion des carrières

Dans le domaine de la gestion des personnels, la Cour avait en particulier critiqué, en 2007, la faiblesse des dispositifs permettant d'assurer des passerelles entre activités de recherche et activités d'enseignement. Certains dispositifs ont donc été mis en place, mais concernent des effectifs encore réduits. L'accueil d'enseignants-chercheurs peut prendre la forme d'un détachement ou d'une délégation, mais ne concerne pas plus d'une quinzaine de personnes par an. De plus, des « chaires d'excellence » CNRS-université ont été créées en 2009, permettant au CNRS d'accueillir de jeunes maîtres de conférences sur la base de critères scientifiques : le CNRS a accueilli, pour la première année, 46 personnes pour 75 chaires proposées.

La gestion des unités de recherche

Dans les unités mixtes, c'est-à-dire dans 90 % de ses laboratoires, le CNRS ne dispose qu'une fois tous les quatre ans d'une vision consolidée des moyens humains et financiers. La simplification de la gestion des unités mixtes de recherche a depuis fait l'objet de recommandations réitérées, autour de cette même idée consistant à confier un mandat unique de gestion à l'hébergeur de l'unité. Malgré cette priorité affichée, les réalisations obtenues à ce jour sont particulièrement limitées.

Les recommandations de la cour des comptes

En trois ans, et alors que la mutation du paysage de la recherche se poursuivait à un rythme accéléré, le CNRS a connu d'importantes transformations. Ces évolutions doivent aujourd'hui donner lieu à des réalisations concrètes et ambitieuses. Il s'agit de faire du CNRS un des éléments moteurs du nécessaire renforcement de la capacité de recherche nationale et d'accompagner le développement de sites universitaires de rang mondial. A la lumière des retards constatés, la Cour formule les quatre recommandations suivantes :

- Participer activement à l'émergence de pôles universitaires d'excellence ;
- Développer les passerelles entre les emplois de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en se donnant des cibles ambitieuses et mesurables ;
- Réformer d'urgence la gestion financière des unités mixtes de recherche ;
- Régler dans les prochains budgets la question des reports et de l'affectation des crédits aux unités de recherche.